

Informations de base	
2002/2287(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Situation de l'économie, recommandation de la Commission sur les grandes orientations des politiques économiques Subject 5.10 Union économique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	ECON Economique et monétaire		GARCÍA-MARGALLO Y MARFIL José Manuel (PPE-DE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	EMPL Emploi et affaires sociales		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2485
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2493
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Affaires économiques et financières		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/02/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/02/2003	Débat au Conseil		
19/02/2003	Vote en commission		Résumé

19/02/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0051/2003	
07/03/2003	Débat au Conseil		Résumé
11/03/2003	Débat en plénière		
12/03/2003	Décision du Parlement	T5-0089/2003	Résumé
12/03/2003	Fin de la procédure au Parlement		
10/03/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2287(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 148-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/5/19086

Situation de l'économie, recommandation de la Commission sur les grandes orientations des politiques économiques

2002/2287(INI) - 28/02/2003 - Document annexé à la procédure

Le rapport annuel du Comité de politique économique (CPE) sur les réformes structurelles indique les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés mais attire aussi l'attention sur les secteurs dans lesquels les progrès sont moins satisfaisants et qui exigent par conséquent des efforts accrus. Le rapport est établi sur la base d'un examen par les pairs des réformes structurelles menées sur les marchés des produits, des capitaux et de l'emploi de chaque État membre, en coopération avec la Commission. Cette année, les systèmes de mise à la retraite anticipée ont constitué le thème central de cet examen. Les messages contenus dans le rapport concernent toute une série de domaines mais sont essentiellement les suivants: - les progrès des réformes structurelles se sont poursuivis en 2002. Les pays ont adopté un certain nombre de nouvelles mesures; - ces réformes comme les précédentes commencent à porter leurs fruits, comme l'indique, par exemple, la résistance encourageante des marchés de l'emploi dans l'UE, dans une période de difficultés mondiales; - toutefois, le rythme des réformes a indéniablement ralenti; le processus est donc aujourd'hui trop lent et donne des résultats insuffisants. Il est nécessaire de retrouver un rythme nettement plus soutenu si l'on veut pouvoir atteindre les objectifs définis à Lisbonne.

Situation de l'économie, recommandation de la Commission sur les grandes orientations des politiques économiques

2002/2287(INI) - 12/03/2003 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 354 voix pour, 94 contre et 78 abstentions. le rapport de M. José Manuel GARCÍA-MARGALLO Y MARFIL (PPE-DE, E), le Parlement européen demande aux dirigeants et responsables politiques européens de relancer le débat de politique économique sur les grandes orientations des politiques économiques en faisant preuve de plus de créativité et de volontarisme, dans le respect des dispositions du Pacte de stabilité et de croissance. Il s'agit d'une nécessité pour stimuler la croissance économique, laquelle doit être axée principalement sur la création d'emplois et le relèvement du défi du vieillissement de la population. Dans ce but, la génération d'activités nouvelles et le soutien de l'investissement public et privé sont prioritaires. Le Parlement estime que toute politique d'action sur la demande à court terme visant à relancer l'activité (modifications des taux d'intérêt et ajustements fiscaux) devrait: - premièrement, ne pas remettre en question la stabilité macroéconomique afin de restaurer la confiance des acteurs économiques et sociaux; - deuxièmement, ne pas amoindrir la compétitivité des entreprises européennes sur un marché mondialisé; - troisièmement être compatible avec la réduction de la dette publique et avec l'augmentation de l'épargne publique afin de financer les investissements publics nécessaires pour accélérer la croissance économique et relever le défi que le vieillissement de la population constitue pour le modèle social européen. Le Parlement se félicite des efforts consentis par la Commission en vue de rationaliser les grandes orientations des politiques économiques (GOPE), mais des efforts accrus s'imposent afin d'intégrer d'autres processus dans ce cadre et d'utiliser cette procédure unifiée comme base pour l'adoption du budget de l'UE et des budgets nationaux. En ce qui concerne la maîtrise de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) doit maintenir sa stricte surveillance monétaire, tout en respectant le lien établi entre hausses des salaires et gains de productivité. Un accroissement de

l'investissement dans l'UE est tout particulièrement nécessaire en vue de la mise en oeuvre d'une politique industrielle européenne cohérente pour la réalisation de projets communs ambitieux à l'échelle de l'Europe; un accroissement de l'investissement s'impose également dans les domaines des ressources humaines et de la recherche et développement. Il importe de promouvoir l'esprit d'entreprise et il convient d'aider et de stimuler les petites et moyennes entreprises (PME). La réalisation de réformes structurelles suppose l'existence d'une forte volonté politique. Les États membres doivent continuer à libéraliser les services d'intérêt général et les industries de réseau, comme les services postaux, les télécommunications, le gaz et l'électricité, les transports ferroviaires et aériens, ainsi que la radiodiffusion. L'interconnectivité des réseaux entre États membres revêt une importance cruciale, notamment dans la perspective de l'élargissement de l'UE. Les marchés des services financiers et du capital-risque peuvent contribuer, dans une large mesure, à la croissance économique; il est donc nécessaire de mettre pleinement en oeuvre le plan d'action pour les services financiers (PASF) et le plan d'action sur le capital-investissement (PACI). En ce qui concerne les marchés du travail, il est fondamental d'accroître les taux d'emploi, notamment pour les femmes et les travailleurs plus âgés. Cela doit se faire au travers d'un relèvement de l'âge effectif de départ en retraite, d'incitations fiscales pour les entreprises et de la mise en place de stratégies régionales et locales en faveur de l'emploi. Le renforcement de la mobilité de la main-d'oeuvre et l'amélioration des compétences revêtent également une importance capitale. Il importe de supprimer les réglementations fiscales qui faussent la concurrence. Le paquet de mesures concernant la fiscalité de l'épargne, récemment adopté, doit être effectivement mis en oeuvre et il est nécessaire de mettre en place un processus de convergence pour plusieurs autres impôts-TVA, taxation de l'énergie, impôt sur les sociétés, fiscalité des fonds de pension. Dans un contexte caractérisé par une flexibilité accrue de l'économie de marché en Europe, il est également nécessaire de garantir une mesure équivalente de responsabilité sociale des entreprises (RSE) de la part du secteur privé. Enfin, il semble pertinent que la zone de l'euro soit dûment représentée au sein des institutions internationales et multilatérales, et il faut également se pencher sur la question de la facturation en euros des fournitures de produits de base et d'énergie.

Situation de l'économie, recommandation de la Commission sur les grandes orientations des politiques économiques

2002/2287(INI) - 11/12/2002 - Document annexé à la procédure

Outre une analyse de l'évolution macroéconomique dans la zone euro, la version de 2002 du bilan de l'Union analyse de manière approfondie les principales caractéristiques et les retombées des réformes structurelles, le rythme et les bienfaits de l'intégration des marchés obligataires, les conséquences économiques et financières du vieillissement démographique et le processus de convergence dans les pays candidats à l'adhésion. La communication de la Commission souligne les résultats décevants en matière de croissance et d'inflation. Après la décélération de l'activité enregistrée en 2001, l'année 2002 n'a pas marqué un retour à des taux de croissance plus robustes mais s'est caractérisée au contraire par l'apathie de la demande intérieure et une inflation de base élevée. Le dosage des politiques macroéconomiques a été adapté de façon globalement adéquate à la conjoncture défavorable, mais sa mise en oeuvre s'est vue compliquée par la lenteur avec laquelle a décru l'inflation, et le fait que certains États membres ont entamé la période avec des soldes budgétaires insuffisamment solides. Les conditions monétaires sont restées accommodantes durant toute l'année. Par contre, malgré la faiblesse des taux d'intérêt réels à long terme sur les obligations publiques, les conditions de financement des entreprises se sont durcies en raison de la montée des incertitudes. Dans les pays n'ayant pas encore atteint une position budgétaire proche de l'équilibre, la marge de manoeuvre des autorités s'est trouvée limitée et un effort d'assainissement budgétaire important est encore nécessaire. L'ajustement requis ne sera pas nécessairement coûteux en termes de pertes de production s'il est mené de façon appropriée. Passant en revue les principales caractéristiques des réformes structurelles et les améliorations apportées au fonctionnement des marchés de produits et du travail de 1995 à 2001, la communication conclut, sur la base d'une simulation macroéconométrique, à une augmentation à moyen terme du PIB de 3-4 % par rapport à sa trajectoire de base. En termes de taux de croissance, ceci correspond à une accélération du rythme de croissance annuel de la production de près de 1/2 point de pourcentage sur l'ensemble de cette période. Il ressort que sans ces réformes structurelles des marchés du travail et de produits, et sans la discipline salariale observée, il y aurait aujourd'hui 5 à 6 millions d'emplois en moins dans l'Union européenne et quelque 2 millions de chômeurs de plus, et que le taux de croissance moyen aurait été de l'ordre de 2,2 % plutôt que de 2,6 % durant la période 1996-2001. Les efforts de réforme structurelle ont donc bel et bien porté leurs fruits et entraîné des gains appréciables en termes de production et d'emploi. Le vieillissement des populations affectera très fortement la croissance et les niveaux de vie dans l'Union européenne. L'impact économique global de ces évolutions sur l'ensemble de la période 2000-2050 pourrait être tel que la croissance potentielle de l'UE en serait sensiblement réduite, le taux sous-jacent actuel de 2-2,5 % revenant à environ 1,25 %, dans l'hypothèse d'une non-modification des politiques actuelles. Cela se traduirait dans l'UE par une baisse moyenne de la croissance du PIB par habitant d'environ 0,4 % par an. Afin d'alléger le fardeau économique du vieillissement démographique, il conviendra de préserver la viabilité budgétaire tout en promouvant l'emploi et la croissance de la productivité. En matière de retraites, le passage partiel à un régime par capitalisation doit faire partie d'un large ensemble de réformes visant à promouvoir la croissance afin d'améliorer sensiblement les capacités productives de l'UE. La convergence dans les pays candidats sera un processus de longue haleine car le revenu moyen par habitant dans les futurs États membres n'atteignait que 40 % de la moyenne de l'UE en 2001. Les écarts considérables qui existent entre les pays influent sur le rythme du processus de convergence réel ainsi que sur la nature des ajustements. La stabilisation macroéconomique a joué un rôle capital en aidant les pays en transition à remettre leur économie sur pied. Pour l'avenir, l'évolution des régimes de taux de change durant la période de transition apparaît comme une question fondamentale. Les écarts d'inflation persistants peuvent mettre en péril les régimes de change fixes. D'un autre côté, l'adoption de l'euro permettrait d'éliminer les coûts de transaction et les risques de change, ce qui stimulerait la convergence. La politique de change doit être définie pays par pays.

Situation de l'économie, recommandation de la Commission sur les grandes orientations des politiques économiques

2002/2287(INI) - 07/03/2003

Afin d'alimenter les travaux du Conseil européen de printemps (Bruxelles, 20 et 21 mars 2003), le Conseil ECOFIN a adopté un document exposant les questions clés quant aux GOPE de 2003 et, en rapport étroit avec celui-ci, le rapport annuel du CPE sur les réformes structurelles (se reporter au résumé précédent). Il a examiné et adopté en outre un rapport sur le renforcement de la coordination des politiques budgétaires. Enfin, le Conseil a

approuvé deux rapports conjoints de la Commission et du Conseil sur les pensions et sur l'avenir des soins de santé (voir INI/2003/2040 et COS/2002/2071). Le document sur les questions clés quant aux GOPE de 2003 met en lumière les principaux défis auxquels l'Union européenne doit faire face à la veille de l'élargissement : - La croissance économique s'est avérée plus faible qu'on ne le prévoyait il y a un an et les perspectives sont assombries par les incertitudes économiques et les risques politiques au niveau mondial. Toutefois, les économies européennes demeurent capables d'adaptation et une croissance plus forte est indispensable. À cet effet, et afin de renforcer la confiance, le Conseil est déterminé à continuer de mener des politiques macroéconomiques saines assorties de mesures visant à accélérer la réforme des marchés du travail, des produits et des capitaux. Dans ce contexte, les principales priorités sont de réformer les systèmes d'emploi et d'encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation; - Le Conseil est déterminé à atteindre les objectifs fixés par les Conseils européens de Lisbonne et de Stockholm en ce qui concerne les taux d'emplois. À cet effet, les États membres devraient mener des réformes des régimes d'imposition et des systèmes de prestations, améliorer les systèmes de formation des salaires, moderniser la législation en matière de protection de l'emploi, améliorer l'efficacité des programmes actifs du marché du travail et la mobilité des travailleurs et prendre des mesures pour accroître l'offre de main d'oeuvre; - L'Europe souffre d'un déficit en matière d'esprit d'entreprise, notamment dans les secteurs fondés sur la connaissance. Afin de créer des conditions plus favorables à l'esprit d'entreprise et à l'innovation, il convient de prendre des mesures en vue de faciliter l'entrée et la sortie des marchés, améliorer l'accès aux financements et au savoir-faire, améliorer le cadre réglementaire et réduire le fardeau administratif. Il faut également appliquer des mesures concrètes en vue d'augmenter les investissements de l'UE en matière d'innovation, de connaissance et de R&D, ainsi que pour supprimer les obstacles à l'application des technologies dans l'ensemble de l'économie. - Malgré les progrès enregistrés au cours des dernières années, de nouvelles réformes budgétaires et structurelles sont nécessaires pour assurer la viabilité à long terme des finances publiques tout en améliorant leur qualité et en renforçant les possibilités de croissance à long terme des économies de l'UE, y compris en vue de faire face aux défis liés au vieillissement de la population. - L'élargissement de l'Union européenne représente un défi majeur pour les années à venir et rend nécessaires un renforcement des procédures de coordination des politiques et une révision du système communautaire de gouvernance économique afin que les pays adhérents soient efficacement intégrés dans le processus de coordination des politiques économiques. Dans le climat actuel, les politiques économiques dans l'UE devraient être axées sur le rétablissement de la confiance et de la croissance économique à travers la mise en oeuvre résolue de la stratégie économique qui a été convenue: le Conseil européen de printemps 2003 devrait réaffirmer l'engagement à l'égard du pacte de stabilité et de croissance et renforcer sa mise en oeuvre et son respect. En particulier, les États membres devraient: - atteindre et conserver des positions budgétaires proches de l'équilibre ou excédentaires sur la durée du cycle économique. Les États membres de la zone euro qui n'ont pas encore atteint cet objectif devraient améliorer chaque année leur situation budgétaire corrigée des variations conjoncturelles d'au moins 0,5 % du PIB; - laisser jouer pleinement les stabilisateurs automatiques dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance; - améliorer la qualité et la viabilité des finances publiques dans le cadre d'une stratégie à moyen terme; - mettre en oeuvre des politiques contribuant à la stabilité des prix, y compris, par exemple, un suivi plus étroit des salaires.

Situation de l'économie, recommandation de la Commission sur les grandes orientations des politiques économiques

2002/2287(INI) - 14/01/2003 - Document annexé à la procédure

La Commission a présenté une communication qui passe en revue les progrès réalisés en réponse aux grandes orientations des politiques économiques (GOPE) adoptées en 2002. Les GOPE 2002 ont confirmé la stratégie économique visant à faciliter la réalisation des objectifs fondamentaux du traité et des grands dossiers politiques de l'Union arrêtés par les Conseils européens de Lisbonne et de Stockholm. Cette stratégie politique est désormais bien établie. Le document tire les principaux enseignements suivants: - Les politiques macroéconomiques se sont avérées dans l'ensemble adéquates, mais ont été compliquées par une inflation persistante : la reprise qui s'était amorcée au début de 2002 n'est pas parvenue à monter en régime. Une nouvelle perte de confiance due aux scandales comptables aux États-Unis, à la poursuite de la baisse du cours des actions et à des tensions croissantes sur la scène internationale est venue peser sur une demande intérieure déjà atone. Malgré l'apathie de la croissance, les créations d'emplois ont continué quoiqu'à un rythme faible et la hausse du taux de chômage est restée marginale. L'inflation n'a reflué que lentement et l'on note une inflation sous-jacente élevée, particulièrement dans les secteurs de service; - Les positions budgétaires se sont détériorées sous l'effet des stabilisateurs automatiques, mais aussi suite au relâchement discrétionnaire de la politique budgétaire dans certains États membres : plusieurs États membres confrontés à des déficits structurels encore élevés n'ont plus progressé sur la voie de positions budgétaires proches de l'équilibre ou excédentaires, faisant même marche arrière pour certains, ce qui a contraint la Commission à prendre des mesures dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance. Quant à certains des États membres (Irlande et Autriche) qui avaient atteint des positions budgétaires structurelles proches de l'équilibre ou excédentaires, ils ne sont manifestement pas parvenus à les maintenir; - La viabilité à long terme des finances publiques est loin d'être garantie : si les réformes des systèmes de retraite entamées en 2002 par le Portugal, la Grèce, la Finlande et le Royaume-Uni constituent un pas dans la bonne direction, la viabilité à long terme des finances publiques est loin d'être garantie dans la plupart des États membres (et notamment en Belgique, en Allemagne, en Grèce, en Espagne, en France, en Italie, en Autriche et au Portugal). En particulier, l'incapacité de l'Allemagne, de la Grèce, de la France, de l'Italie et du Portugal à s'engager plus fermement sur la voie de positions budgétaires saines est très préoccupante; - Les réformes structurelles des marchés du travail commencent à porter leurs fruits, mais il est indispensable d'accélérer le rythme de ces réformes : même si la plupart des États membres ont adapté leurs régimes de prélèvements et de prestations afin d'encourager la recherche d'un emploi et de faire en sorte que le travail soit plus attrayant sur le plan financier, les mesures prises étaient généralement décousues et axées sur les prélèvements, au lieu de tenir compte des effets conjugués des prélèvements et des prestations. Des politiques cohérentes de prolongation de la vie active, incluant une réforme énergique des systèmes de retraite et deretraite anticipée, s'imposent pour traduire dans les faits l'appel lancé par le Conseil européen de Barcelone en vue de relever de cinq ans environ l'âge moyen auquel les gens mettent un terme à leur carrière, et ce d'ici à 2010. La Suède, le Danemark et la Finlande et, dans une moindre mesure, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni, ont pris des mesures visant à renforcer le suivi de l'efficacité des politiques actives du marché du travail. Il y a peu d'indications que les États membres se soient attachés à supprimer les obstacles à la mobilité géographique. Quelques États membres (la France, l'Italie et le Portugal) ont introduit de nouvelles mesures destinées à favoriser la flexibilité sur les marchés du travail et l'on observe, dans ce contexte, une tendance à un meilleur équilibre entre flexibilité et sécurité; - Des progrès ont été faits dans l'harmonisation des politiques de concurrence, mais la concurrence reste insuffisante dans les industries de réseau libéralisées : l'an passé, seuls cinq États membres (Danemark, Pays-Bas, Finlande, Suède et Royaume-Uni) ont atteint l'objectif de ramener le déficit de transposition de la législation relative au marché intérieur à 1,5% ou moins d'ici le printemps 2003, tandis que trois États membres (France, Grèce et Portugal) affichaient un déficit supérieur à 3%. L'élimination des obstacles restants aux échanges et aux services transfrontaliers reste très

lente. En revanche, les avancées sont plus nettes en ce qui concerne le renforcement des autorités de réglementation et de concurrence. La concurrence reste en outre insuffisante même si la libéralisation des secteurs des télécommunications et de l'énergie commence à profiter aux consommateurs; - Des avancées encourageantes sont à signaler dans le domaine de l'intégration des marchés financiers : les objectifs ambitieux fixés par le Conseil européen de Barcelone pour 2002 seront en grande partie atteints. Il y a lieu de poursuivre sur cette lancée afin de parachever la mise en oeuvre du plan d'action pour les services financiers d'ici à 2005; - L'environnement des entreprises ne s'améliore que lentement, mais les progrès varient considérablement selon les États membres et les domaines d'action : certains États membres (dont la France, l'Italie, l'Autriche et le Portugal) ont pris des mesures visant à réduire les délais et les frais d'établissement d'une nouvelle société, à alléger la charge administrative qui pèse sur les entreprises et à stimuler la concurrence dans certains secteurs. La France, l'Irlande, les Pays-Bas et le Portugal ont abaissé leur taux d'imposition sur les sociétés, tandis que la Grèce a simplifié son système en la matière. La mise en oeuvre de la charte européenne pour les petites entreprises progresse dans tous les États membres; - La société du savoir rattrape lentement son retard sur les États-Unis dans le domaine de l'utilisation des TIC, mais d'importants écarts subsistent en ce qui concerne la recherche-développement des entreprises et les brevets : le Conseil n'est toujours pas parvenu à s'accorder sur le brevet communautaire. L'utilisation d'Internet a continué de s'étendre. Certains États membres ont oeuvré en faveur de l'éducation, notamment en renforçant la formation professionnelle. Plusieurs initiatives ont été prises pour faciliter le transfert de qualifications et de compétences à des fins universitaires et professionnelles; - Diverses mesures ont été prises dans le domaine du développement durable : l'Allemagne et la Suède ont augmenté leurs taxes sur l'énergie et/ou le carbone, tandis que les Pays-Bas, la France et le Royaume-Uni ont pris d'autres mesures en faveur de la protection de l'environnement. D'importants progrès ont été faits dans l'adoption de la proposition de la Commission visant à mettre en place un système communautaire de droits d'émission négociable. En revanche, aucune avancée n'a été enregistrée en ce qui concerne la réduction des subventions et des exonérations fiscales susceptibles de nuire à l'environnement. Enfin, l'ouverture du marché du fret ferroviaire ne progresse que très lentement. En dépit des progrès réalisés dans certains domaines, la Commission jette le tableau d'ensemble relativement décevant.

L'immobilisme et la volte-face des pouvoirs publics sont monnaie courante face au ralentissement de la croissance économique. Une fois de plus, le fait de ne pas avoir assaini davantage les finances publiques lorsque les conditions s'y prêtaient a des conséquences néfastes estime la Commission. Au lieu de tabler sur une expansion économique tirée par l'extérieur, l'UE devrait davantage puiser dans ses forces intérieures. Elle doit, dans les plus brefs délais, améliorer les conditions de fonctionnement de l'offre afin de créer un environnement favorable à la croissance. Les réformes structurelles peuvent favoriser la croissance également à court terme en faisant renaître la confiance.